



BULLETIN D'INSCRIPTION C.M.P.J.M. INGRÉ TENNIS DE TABLE

Saison 2026/2027

Merci de privilégier l'inscription en ligne sur le site sécurisé suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/cmpjm-ingre-tennis-de-table/adhesions/fiche-d-inscription-2026-2027>

Joueurs / Joueuses à inscrire (1 fiche par joueur)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F ☐ M ☐

Adresse :

Portable : / / / /

E-mail :

N° de licence (si déjà licencié) :

Responsable(s) légal(aux) pour mineurs :

Mr. :

Adresse :

Portable Mr. : / / / /

E-mail Mr. :

Mme. :

Adresse (si différente) :

Portable Mme. : / / / /

E-mail Mme :

CATÉGORIES	COTISATION	+ CRITERIUM FEDERAL
ADULTES (+19 ans) Nés avant 2008	145 €	40 €
BENJAMIN (-11 ans) à JUNIOR (-19 ans) Nés en 2008 à 2017	175 €	INCLUS
BABY-PING (3 à 6 ans) et POUSSIN (-9 ans) Nés en 2018 et après	90 €	
EXTERIEUR	55 €	

Si plusieurs licences dans la même famille = réduction de 15€ sur une des licences

MONTANT DE LA COTISATION :€ Réglée par : Chèque ☐ ou Espèces ☐

(Chèque à l'ordre de C.M.P.J.M. INGRÉ TT)

Joindre un certificat médical ou le questionnaire santé pour mineur ou l'attestation PSS pour les majeurs

Pour les mineurs :

Aucun certificat médical systématique n'est exigé.

L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.

Pour les majeurs de 18 à 64 ans :

Le **Parcours Prévention Santé (PPS)** remplace désormais l'auto-questionnaire de santé majeur.

Vous devez réaliser ce parcours en ligne (<https://malicence.fftt.com/login/>) afin de valider votre licence. À l'issue du parcours, une attestation est générée : il vous suffit de la transmettre avec votre dossier d'inscription.

- Si vous avez oublié votre identifiant ou n'avez pas encore activé votre espace, merci de vous rendre sur ce lien : <https://malicence.fftt.com/forgot-identifier>
- Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien suivant pour le réinitialiser : <https://malicence.fftt.com/resetting/request>

Un **certificat médical** reste accepté si vous préférez cette démarche.

Pour les licenciés de 65 ans et plus :

- Un **certificat médical** est obligatoire lors de chaque changement de catégorie vétéran (tous les 5 ans)
- Entre deux changements de catégorie, le **PPS** est suffisant (voir procédure ci-dessus).

- J'autorise le club à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même et à utiliser ces images sur les différents supports de communication du club : OUI ☐ NON ☐
- J'autorise mon enfant à partir seul à la fin des entraînements : OUI ☐ NON ☐
- ✓ De reconnaître avoir pris connaissance des conditions du contrat d'assurance N°4.285.000 par la FFTT auprès de COVEA RISKS et la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.
- ✓ D'autoriser les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Date :

Signature du licencié

Signature des parents (Pour mineur)